

La Forêt des Flambertins et l'Etang d'Abbecourt



Une randonnée proposée par Netra

Une randonnée qui alterne les passages en forêt et entre les champs, avec un petit étang propice à une halte agréable.



Durée :	4h35	Difficulté :	Moyenne
Distance :	14.83km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	134m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	135m	Commune :	Cresprières (78121)
Point haut :	194m		
Point bas :	99m		

Description

Départ de l'église de Cresprières (places de stationnement au pied de l'église ou de la mairie). Accès par la D307 entre Saint-Nom-la Bretèche et Mareil-sur-Mauldre.

Balisage Jaune + Orange

(D) En faisant face au portail de l'église, emprunter à gauche et en descente la Rue Saint-Martin. Quand la rue vire à gauche (panneau "Cabinet médical"), continuer tout droit dans un chemin gravillonné. Passer devant une fontaine sur le côté gauche et remonter avec le mur d'une propriété à main gauche.

(1) Arrivé à la route D307, tourner à gauche et la longer quelques dizaines de mètres sur le trottoir de gauche. A la hauteur de l'entrée du Parc du Château (panneau), traverser la route (prudence, cette route est passante, ne pas hésiter à traverser en deux temps en s'arrêtant sur le terre-plein central). Poursuivre en face dans un chemin enherbé avec une haie à main gauche. Contourner un poteau électrique par la gauche, longer un champ puis monter dans le bois.

(2) Au sommet de la côte, en terrain dégagé, s'engager à gauche derrière une barrière forestière, dans un chemin qui pénètre à nouveau dans le bois. Après un coude à gauche, le chemin laisse place à une large allée à suivre au Nord-Ouest sur 500m environ.

(3) Au carrefour (arbre en face porteur du n° de parcelle 16), tourner dans le large chemin à gauche (ne pas continuer tout droit comme le suggère le tracé violet sur la carte IGN, non actualisé, cette portion de forêt est interdite d'accès pour des raisons de sécurité). Plus loin, tourner à droite sur une petite route et longer un parking à main gauche. Tourner ensuite à gauche pour continuer au Nord-Ouest sur la large allée forestière.

(4) Au croisement en T après une barrière forestière, tourner à droite. Cheminer au Nord-Est entre champs et bois. Traverser une petite route (centre de télécommunications immanquable sur la gauche). Poursuivre en face dans un chemin gravillonné qui laisse rapidement place à un sentier qui serpente en lisière de bois (à main droite) et de champ ou de haie à main gauche. Après un peu moins d'1km, obliquer à droite pour pénétrer dans le bois.

Balisage Jaune

(5) A la patte d'oie qui suit, prendre le chemin de droite (laisser le balisage Orange aller à gauche). Serpenter au début, virer à

Points de passages

- D/A Eglise de Cresprières**
N 48.881696° / E 1.924076° - alt. 103m - km 0
- 1 Route D307**
N 48.883587° / E 1.931179° - alt. 117m - km 0.58
- 2 Carrefour de chemins en terrain dégagé**
N 48.891149° / E 1.942788° - alt. 187m - km 1.89
- 3 Carrefour en Forêt des Flambertins**
N 48.894197° / E 1.938775° - alt. 190m - km 2.38
- 4 Croisement en T en sortie de forêt**
N 48.899811° / E 1.929098° - alt. 184m - km 3.4
- 5 Bifurcation de deux chemins PR**
N 48.908372° / E 1.943796° - alt. 176m - km 4.93
- 6 Bifurcation à l'Étang d'Abbecourt**
N 48.910389° / E 1.953516° - alt. 145m - km 5.82
- 7 Départ de chemin en haut du Bois d'Abbecourt**
N 48.906468° / E 1.955018° - alt. 172m - km 6.34
- 8 Jonction avec le GR1**
N 48.90527° / E 1.962099° - alt. 168m - km 6.91
- 9 Croisement de chemins entre les champs**
N 48.896976° / E 1.975403° - alt. 174m - km 9.18
- 10 - Croix Sainte-Geneviève**
N 48.887664° / E 1.96564° - alt. 177m - km 10.48
- 11 Croisement de chemins en Bois de Villiers**
N 48.882923° / E 1.957829° - alt. 182m - km 11.26
- 12 Orée du Bois de Villiers**
N 48.886881° / E 1.951456° - alt. 188m - km 12.02
- D/A Eglise de Cresprières**
N 48.881696° / E 1.924076° - alt. 103m - km 14.83

gauche et descendre franchement. A un croisement en T, effectuer une baïonnette gauche-droite. Cheminer au creux d'un vallon dans un agréable sous-bois de fougères et noter un chemin parallèle sur la droite, en voie d'abandon car trop humide. Poursuivre au Nord-Est, ignorer un chemin qui part à gauche en montée et aboutir à un carrefour de chemins en triangle.

Sans balisage

Le fond de carte IGN indique que le GR®1 emprunte l'itinéraire qui suit mais ce n'est plus le cas sur le terrain.

(6) À la bifurcation à proximité de l'Étang d'Abbecourt, tourner à droite, franchir un portillon et emprunter la digue avec l'étang à main droite. Dépasser un parking sur la gauche et remonter en face la petite route.

(7) A la hauteur d'un grand chêne sur la droite, porteur d'un panneau "Chasse gardée", tourner à gauche à angle aigu. Ignorer une barrière forestière sur la gauche et continuer dans le chemin principal Est-Sud-Est. Sortir du bois et, après un passage en lisière puis en prairie, trouver le GR®1 qui arrive de la gauche.

Balisage Rouge et Blanc

(8) Poursuivre à l'Est en lisière de bois à main gauche. Après s'être écarté du bois, déboucher sur une petite route que l'on suit à droite. Après un hangar vert sur la droite et avant que la route n'oblique à gauche, s'engager à gauche dans un chemin qui part entre les champs. Continuer tout droit pendant 1km environ.

(9) Au croisement en T, tourner à droite (la flèche sur le poteau électrique est en partie masquée). Au bout de 800m environ, traverser une petite route (prudence). Continuer en face, dépasser un poste EDF à main droite, longer un verger à main gauche et aboutir à un bouquet de vieux arbres sous lesquels se trouve la Croix Sainte-Geneviève.

Sans balisage

(10) Laisser le GR®1 partir à gauche et poursuivre tout droit (Sud-Ouest) entre les champs. Dépasser un panneau "Accès interdit" sur la côté gauche et monter une centaine de mètres en sous-bois avec une clôture à main gauche.

(11) Au sommet de la petite côte (arbre porteur d'une croix Jaune et Verte vieillie sur la gauche), tourner à droite en sous-bois. Cheminer Ouest-Nord-Ouest et, après 600m environ, faire un coude à droite et passer au pied d'un arbre porteur d'un panneau "propriété privée" situé sur le côté droit. Se diriger Nord-Nord-Est vers un champ que l'on distingue à travers les branchages.

(12) Juste avant de sortir du bois, virer à gauche. Demeurer sur un sentier qui sinue (non figuré sur la carte IGN) à quelques mètres en retrait de la lisière du bois. Cheminer Ouest-Nord-Ouest dans un sous-bois de châtaigniers et déboucher sur le croisement de chemins en terrain dégagé.

Balisage Jaune + Orange

(2) Tourner à gauche et reprendre en descendant le chemin emprunté à l'aller. En bas, traverser la route D307 (prudence) puis tourner à gauche et la longer sur quelques dizaines de mètres.

(1) Tourner à droite et suivre le chemin avec le mur d'une propriété à main droite. Arrivé à la Rue Saint-Martin, continuer tout droit et remonter jusqu'à l'église, point de départ.

Informations pratiques

Chaussures de randonnée nécessaires. Passages potentiellement boueux dans les sous-bois.

Pas de point d'eau repéré.

Pique-nique possible sur la Digue de l'Etang d'Abbecourt **(6)** ou à la Croix Sainte-Geneviève **(10)**.

A Crespières : crêperie (ça ne s'invente pas), boulangerie.

Le Bois de Villiers, entre **(11)** et **(2)**, est une propriété privée : ne pas s'écarter du chemin (sauf variante ci-dessous), ne rien cueillir, respecter les lieux.

Entre les points **(12)** et **(2)**, selon le temps et l'humidité du sol et de la végétation, il est possible de sortir du Bois de Villiers et de cheminer sur la large banquette herbeuse qui sépare le bois et les champs cultivés.

Carte au 1/25000 nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description). Une boussole peut rendre de grands services...

Randonnée effectuée par l'auteur le 17 octobre 2015.

A proximité

A Crespières :

- Eglise Saint-Martin (XIIe-XVIIIe) **(D)**.

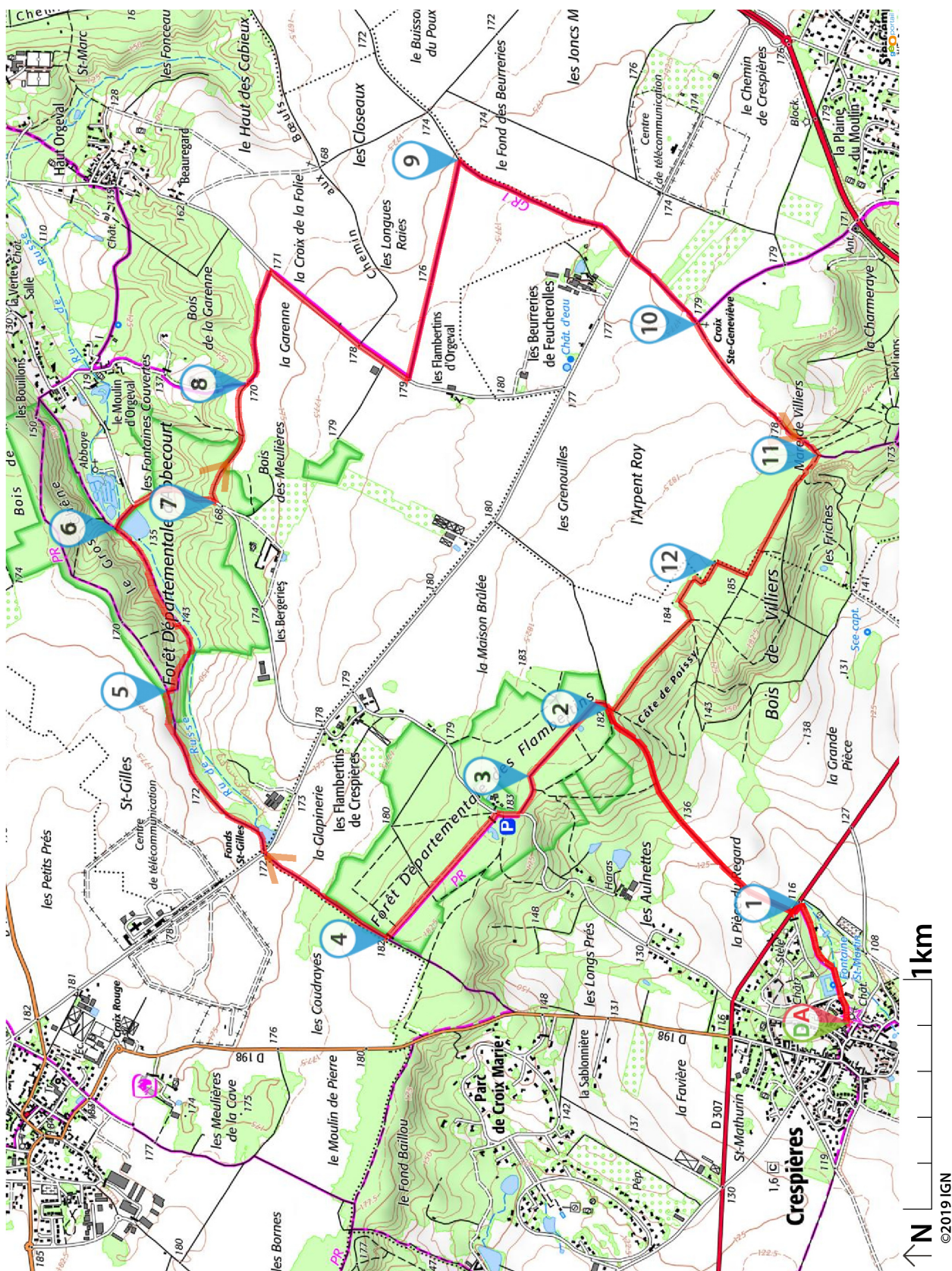
- Passage suspendu entre l'église Saint-Martin et le presbytère (**D**).
- Maison occupée par Georges Brassens de 1958 à 1971.

En chemin :

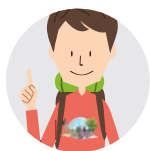
- Etang d'Abbecourt (**6**).
- Croix Sainte-Geneviève au milieu d'un bouquet de vieux arbres (**10**).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-foret-des-flambertins-et-l-etang-d-ab/>

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

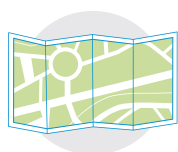
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



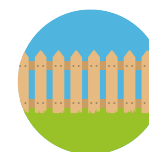
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



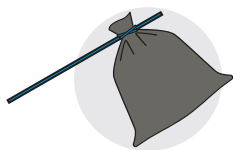
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.